

ANNEXE

Annexe à l'arrêté de modification du site Natura 2000 FR1102014 - Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses
(*Littorelletalia uniflorae*)
- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de
l'*Hydrocharition*
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion
fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du
Bidention p.p.
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyssio-Sedion albi*
- 6120 * Pelouses calcaires de sables xériques
- 6210 * Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
(*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à
alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba
officinalis*)
- 7220 * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 8160 * Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion
incanae*, *Salicion albae*)
- 91F0 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior*
ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1092	Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
6199	* Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
5315	Chabot fluviatile	<i>Cottus perifretum</i>

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

O. THIBAUT